



Stratégie 2030

Avant-propos et principes



Le présent document décrit la stratégie décennale de l'organisation Protection de l'enfance Suisse. D'où son titre : Stratégie 2030 ! La stratégie 2014 actuelle, qui définit des objectifs jusqu'en 2020, a été partiellement reprise et remplacée. Certains contenus de la stratégie 2014 sont toujours en vigueur, mais la stratégie 2030 remplace globalement la stratégie 2014. La révision de notre stratégie procède de la mise à jour de l'analyse environnementale de la Haute école spécialisée bernoise, département travail social, du 19 juin 2013, des réflexions stratégiques du programme « Mise en œuvre de la stratégie 2019–2024 » du 24 août 2018 et de la révision organisationnelle par M. Felix Helg au premier semestre 2019. L'évolution, la formulation et la mise en œuvre de la stratégie 2030 reposent aussi sur une compréhension stratégique plus approfondie et plus dynamique.

Cette vision de la stratégie suit les principes théoriques du « développement systémique » pour des « organisations à dynamique solide » (cf. Nagel, R., Wimmer, R. (2015). *Einführung in die systemische Strategieentwicklung*. Heidelberg: Carl Auer sowie Wohland, G., Wiemeyer, M. (2012). *Denkwerkzeuge der Höchstleister: Warum dynamikrobuste Unternehmen Marktdruck erzeugen*. Lüneburg: Unibuch). Le « développement stratégique systémique » entend par « stratégie » le projet d'une « vision d'avenir ».

Cette vision permet de « diriger à partir du futur émergent » (cf.: Scharmer C.O., Käufer K. (2013). *Von der Zukunft herführen. Von der Egosystem- zur Ökosystemwirtschaft. Theorie U in der Praxis*, Carl-Auer). Cette vision d'avenir stratégique n'est pas un point final, mais un point fixe dynamique. Cette conception prospective est un projet en perpétuelle mutation. C'est un guide, et non un but immuable, qui définit et délimite le « corridor stratégique » pour les prochains développements de Protection de l'enfance Suisse. C'est ce qui fait sa force, la force attractive de l'avenir. Le « développement stratégique systémique » considère l'action stratégique comme un processus « récursif ». Cela implique de revoir périodiquement la vision d'avenir, le projet et les thèmes de développement.

La mise en œuvre de la stratégie 2030 s'effectue conformément à un « calendrier stratégique » pluriannuel comprenant des thèmes clés, des projets et des objectifs ainsi que des objectifs annuels définis dans le cadre du programme annuel et du budget (objectifs, mesures et moyens). Le calendrier stratégique définit en particulier les projets à long terme et les étapes clés. La direction est responsable de la mise en œuvre de la stratégie 2030.

Le projet a été adopté par le conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse le 20 mai 2020.



Objectif, vision & mission

Objectif de la fondation

L'article 2 de l'acte de fondation définit le but de Protection de l'enfance ainsi : « L'objectif particulier de la fondation est de protéger les enfants contre la mise en danger, la négligence, l'exploitation et contre toutes les formes de violence. Il vise à préserver l'intégrité et la dignité émotionnelle, psychologique, physique et sexuelle des enfants, à faire respecter leurs droits, à promouvoir leur développement individuel et leur intégration sociale. La fondation s'oriente dans ses travaux sur des principes juridiques et scientifiques reconnus. »

Vision & mission

*Une Suisse favorable aux enfants.
Nous sommes la voix des enfants en Suisse.*

Protection de l'enfance Suisse s'engage en faveur d'une Suisse où tous les enfants sont protégés et encouragés. Où ils sont intégrés dans une société à laquelle ils peuvent participer et dans laquelle ils peuvent s'épanouir librement. Protection de l'enfance Suisse s'emploie à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.



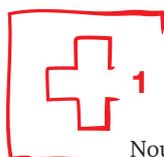
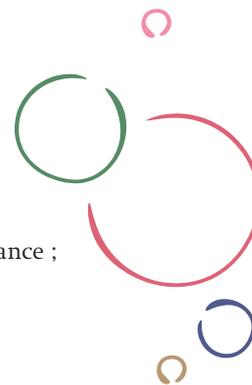
Stratégie 2030

Vision d'avenir

La vision d'avenir de «Protection de l'enfance Suisse 2030» c'est:

- être leader national en matière de prévention dans le domaine de la protection de l'enfance ;
- disposer d'un programme thématique pour chacune de nos actions;
- appliquer systématiquement le principe directeur du «digital first !» ;
- disposer d'un financement durable;
- être un employeur attractif.

Ces cinq aspects de la vision d'avenir de «Protection de l'enfance Suisse 2030» peuvent être transposés dans cinq domaines stratégiques avec leurs thèmes de développement correspondants:



1 Leadership national

Nous mettons en œuvre l'objet, la vision et la mission de la fondation de manière efficiente, performante et durable. En raison de la qualité scientifiquement reconnue, de l'attrait et de l'efficacité de nos actions, nous sommes la première organisation suisse dédiée à la protection de l'enfance dans le domaine de la prévention et entretenons des collaborations basées sur le partenariat avec des institutions spécialisées, des universités ainsi que des acteurs privés et publics qui partagent nos valeurs. Nous mettons systématiquement en œuvre un «agenda-setting» et défendons nos positions d'une manière indépendante, audacieuse et adaptée aux destinataires.

Thèmes de développement

- Affermir l'image positive de Protection de l'enfance Suisse en interne et vis-à-vis de l'extérieur
- Communiquer la marque «Protection de l'enfance Suisse» uniformément à tous les niveaux
- Améliorer la présence et les actions en Suisse latine
- Examiner et mettre en place des coopérations stratégiques

2 Programme d'action ciblé



Nous proposons des actions de prévention et de sensibilisation attrayantes et mettons nos informations ainsi que nos connaissances à la disposition des professionnels, des acteurs politiques, des organisations privées et publiques ainsi que des médias et de l'opinion publique. Nous sommes également actifs dans des réseaux et des comités de coordination. Toutes nos actions ciblent des thématiques définies (actuellement: quatre champs d'action, cf. encart) dans le cadre du calendrier stratégique et nous procédons régulièrement au réexamen de l'intégralité de notre programme d'action afin de vérifier sa pertinence et sa conformité légale, ses objectifs et les thèmes ciblés ainsi que l'efficience et l'impact de notre démarche. Notre programme d'action ciblé tient toujours compte du fait que les enfants grandissent dans un environnement à la fois familial, institutionnel et public (en particulier dans un espace public numérique) et qu'ils doivent être suffisamment protégés dans ces trois espaces de vie.

Thèmes de développement

- Affiner et condenser le contenu du programme d'action
- Réexaminer les quatre thèmes stratégiques (petite enfance, éducation non-violente, l'enfant exposé à la violence domestique, l'enfant exposé à la violence sexuelle), les préciser et les ajuster si nécessaire
- Examiner et accepter des coopérations stratégiques avec d'autres actrices et acteurs spécialisé·e·s ou des offres, des programmes et des projets de tiers notamment à des fins de diffusion et de communication avec des groupes cibles spécifiques
- Mise en œuvre systématique de la notion «Issue Management»

3 « Digital first ! »



Nous développons de nouveaux produits, offres et communications qui tiennent compte de notre environnement numérique. Nous communiquons nos positions et nos contenus par le biais de plateformes numériques adaptées pour augmenter les ventes et la notoriété de nos produits. Nous avons conscience du caractère sensible de nos thèmes, nous choisissons nos canaux avec discernement et veillons à une diffusion adaptée des contenus ainsi qu'à la protection des personnes et des données.

Nous formons et incitons nos collaborateurs à s'appropriier le monde du numérique et considérons le concept « digital first ! » comme un élément à part entière de notre culture d'entreprise. Nous mettons les moyens techniques à la disposition de nos collaborateurs afin qu'ils puissent travailler de manière flexible indépendamment de l'heure et de l'endroit où ils se trouvent. La numérisation des procédés et processus contribue à promouvoir des méthodes de travail efficaces et durables.



4 Financement durable

En raison d'un apport financier exceptionnel, nous disposons actuellement d'une importante fortune de fondation que nous allons consacrer à notre programme d'action. Nous investissons notre patrimoine conformément aux principes de placement éthiques (cf. règlement de placement). Pour assurer la pérennité financière de Protection de l'enfance Suisse, nous disposerons à moyen terme d'un système de levée de fonds performant qui remplacera l'imputation de la fortune.

Thèmes de développement

- Concevoir et mettre en œuvre une présence sur Internet et sur les médias sociaux
- Vérifier la possible utilisation numérique de nos nouveaux produits et proposer gratuitement les publications sous forme numérique
- Diffusion adaptée des contenus sur Internet
- Élaborer et mettre en œuvre un concept de protection des personnes et des données (y compris des images)
- Élaborer et mettre en œuvre un concept informatique
- Concevoir et mettre en place une gestion efficace des connaissances
- Harmoniser l'ensemble du paysage informatique

Thèmes de développement

- Préserver et assurer l'augmentation à long terme du capital de la fondation
- Mettre en place un système de levée de fonds axé en particulier sur les principaux donateurs
- Limiter l'excédent annuel budgétisé à maximum 12% du capital de l'organisation à la fin de l'exercice précédent
- Mettre en place une gestion du risque, un controlling et un reporting
- Étudier l'intérêt d'une certification ZEWO ou ISO

5 Un employeur attractif



Protection de l'enfance Suisse est un employeur attractif. Nous sommes conscients que le développement positif de Protection de l'enfance Suisse est essentiellement dû au personnel de la fondation. Nos collaborateurs répondent à des exigences professionnelles et personnelles élevées. Nous appliquons les principes d'entreprise définis pour les organisations à but non lucratif et garantissons l'égalité de salaire et de traitement. Nous proposons des modèles de temps de travail intéressants et des postes attrayants. En tant qu'organisation apprenante, nous réexaminons régulièrement les bases de travail et les adaptons en fonction des besoins.

Thèmes de développement

- Toute action de Protection de l'enfance Suisse repose sur des valeurs définies dans une charte.
- Créer un climat de confiance et d'ouverture à tous les niveaux
- Créer et mettre en œuvre des processus décisionnels souples et itératifs, en particulier en interaction avec le conseil de fondation



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

**Protéger les enfants.
Soutenir les enfants.**

**Nous sommes la voix
des enfants en Suisse.**